



A l'attention des Présidents / Vices Présidents et
Secrétaires Généraux des Associations Paritaires
Régionales :

- Bâtiment CFA Normandie / Bourgogne –
Franche Comté / Bretagne / Limousin
- BTP CFA Centre-Val de Loire / Auvergne-
Rhône Alpes / Grand Est / Haut de France-
Nord / Ile de France / Nouvelle Aquitaine /
Occitanie / Pays de Loire / Poitou-Charentes

A Montreuil, Le 12 janvier 2022

Objet : Réunions Nationales des Présidents, Vice-Présidents et Secrétaire Généraux des
Associations Régionales des CFA Paritaires.

Mesdames, Messieurs,

Au nom de la fédération FNCSBA CGT, nous condamnons les réunions que vous initiez qui
n'ont aucune valeur juridique et qui mettent en danger le Paritarisme dans nos Associations
Régionales.

En effet, même si nous partageons le besoin d'avoir une tête de réseau nationale de nos 77 CFA,
permettant la pérennité de ces derniers de développer une formation de qualité, de préserver et
d'améliorer les statuts des salariés de nos CFA, etc.

Il en est du ressort des accords de Branches du BTP donc de l'exclusivité de négociations des
Branches du BTP.

Pour votre parfaite information, un accord a été conclu et signé par la CAPEB, la CFDT, la
CGT et l'UNSA.

Des réunions d'échanges ont eu lieu et notre fédération a rédigé des propositions que toutes les
Organisations Nationales Patronales et Syndicales ont reçues.

L'actualité sur la Formation Professionnelle BTP étant qu'en priorité « on sauve » l'OPCO.
Il est prévu que les partenaires sociaux continuent ensuite sur la politique de Branche sur la
gestion de nos associations régionales en tête de réseau.

Vous l'aurez donc compris, les réunions que vous tenez ne respectent ni le paritarisme dans le
BTP, ni les Organisations Syndicales de salariés de nos CFA.

Il aurait été préférable et souhaitable d'interpeler les Branches du Bâtiment et des Travaux
Publics sur le besoin urgent d'avoir une tête de réseau et donc un accord de Branche.

Si d'aventure, ces réunions continues, nous engagerons des poursuites juridiques à votre
encontre pour entrave et excès de pouvoir.

Notre fédération FNSCBA CGT demande depuis 2018 des négociations sur ce sujet , nous les
réitérons ce jour par courrier à toutes les OS et OP du BTP.

Nous vous prions de recevoir nos salutations dans le respect du paritarisme.

Joel ELLEN
Secrétaire Fédéral à la formation



Copie : A la FNTP, la FFB, la CAPEB, FO, CFDT, CFTC, CFE/CGC
PJ: Courrier à la FNTP, FFB, CAPEB

FNSCBA CGT

Fédération Nationale des Salariés de la Construction – Bois – Ameublement

Case 413 – 263 rue de Paris 93514 MONTREUIL Cedex – Tel : 01 55 82 85 02/Fax : 01 48 59 10 37 – CCP4115-22 M Paris
Boîte aux lettres (e-mail) : construction@cgt.fr – Site internet : www.construction.cgt.fr